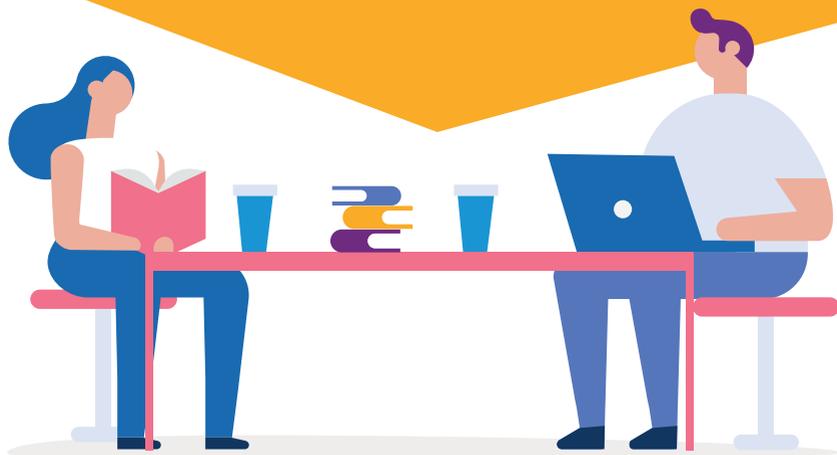


LE PLAGIAT ? PAS POUR MOI !

Guide à l'intention des étudiants
de l'Université de Liège

student.uliege.be/plagiat



COPIER-COLLER : ATTENTION, C'EST RISQUÉ !

POUR ÉVITER LE PLAGIAT, RESTEZ VIGILANT

Mal informé, pressé par le temps, il est tentant de penser qu'un copier-coller, « juste pour une fois », « ce n'est pas si grave »... Et bien si ! Même si c'est occasionnel, même involontaire, même sans intention de nuire... un plagiat peut être lourd de conséquences.

Avant de rédiger un travail, prenez toujours le temps de vous renseigner sur ce qui est permis... et ce qui ne l'est pas !

- Qu'est-ce que le plagiat ?
- Pourquoi le plagiat est-il un problème ?
- Comment éviter le plagiat ?
- Quelle est la politique de l'ULiège concernant le plagiat ?
- Obtenir de l'aide
- ...

Retrouvez tous ces renseignements sur le site : student.uliege.be/plagiat

Nous vous conseillons en outre de compléter ces informations via vos professeurs et assistants, afin de mieux cerner les spécificités propres aux consignes de chaque travail et à votre domaine de recherche !



QU'EST-CE QUE LE PLAGIAT ?

Le plagiat est le fait de « copier (un auteur) en s'attribuant indûment des passages de son oeuvre. → piller » (Le Robert illustré 2012 et dixel, 2011, p. 1467).

Plagier, c'est piller. **C'est présenter comme s'il s'agissait d'une production personnelle quelque chose (texte, idée, image, recueil de données...) qui a été écrit ou produit par quelqu'un d'autre.** Et cela concerne bien sûr aussi le « copier-coller », si les informations récoltées en ligne ne sont pas référencées correctement !

Tout travail scientifique s'appuie sur des idées/propos d'une autre personne : l'étudiant universitaire amené à effectuer des recherches et consulter des documents est donc concerné au 1^{er} plan ! Des sources correctement référencées mettent en évidence sa capacité à faire un état de la question, base élémentaire d'une démarche scientifique rigoureuse.

RÉFÉRENCER CORRECTEMENT ? PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les sources doivent être mentionnées à deux endroits :

- dans le corps du texte (appel de référence/citation) ;
- et en fin de texte (liste reprenant l'ensemble des références bibliographiques citées dans le texte).

Deux systèmes, internationalement reconnus, co-existent pour citer ses sources :

- système auteur-date (mention dans le texte du nom de famille de l'auteur et de l'année de publication du document cité) ;
- système numérique séquentiel (attribution d'un numéro à chaque document cité en fonction de son ordre d'apparition dans le texte).

Selon le domaine d'étude, la revue de publication... une norme sera privilégiée (voire imposée). Elle s'appuie sur l'un des deux systèmes de référencement et détaille, en fonction du type de source (article scientifique, livre...), les lignes directrices spécifiques à respecter : éléments à mentionner et manière de les mentionner (endroit, ordre, ponctuation...).



POURQUOI LE PLAGIAT EST-IL UN PROBLÈME ?

En cas de plagiat, tout le monde est perdant.

→ LE PLAGIAIRE

Le plagiat est sanctionné par des peines académiques pouvant aller jusqu'à l'exclusion ! Les enseignants cherchent à évaluer les seules capacités de l'étudiant et non celles d'une autre personne. Le plagiat amène un doute sur les qualités attendues d'un étudiant universitaire (esprit critique, créativité, honnêteté, capacité à développer une argumentation personnelle et à la retranscrire...) et est considéré comme une atteinte grave à la déontologie scientifique. Il jette le discrédit non seulement sur le travail incriminé mais également sur l'ensemble du travail du plagiaire et, de là, sur ses compétences.

→ LE PLAGIÉ

L'auteur de l'œuvre plagiée, copiée est lésé dans sa production intellectuelle : c'est un manque de respect à son égard et cela constitue une violation de ses droits d'auteur. En effet, l'appropriation d'une œuvre (d'un texte) d'un auteur, sans son accord, est contraire à la législation relative au droit d'auteur !

QUELLE EST LA POLITIQUE DE L'ULIÈGE EN MATIÈRE DE PLAGIAT ?

Comme dans toutes les universités, le plagiat n'est pas toléré à l'ULiège !

Pour contrôler les productions des étudiants, l'**expertise des enseignants** est un premier atout qui leur permet de reconnaître des extraits de textes publiés dans leur domaine. L'institution dispose en outre d'un **logiciel de détection de plagiat** qui permet de confronter les textes des étudiants à une multitude de références.

Si un cas de plagiat est repéré, des **sanctions** sont prévues par le **règlement général des examens**, disponible sur le site de l'institution : www.enseignement.uliege.be/reglements



COMMENT ÉVITER LE PLAGIAT ?

EN PRATIQUE :

- On ne peut pas insérer dans son texte un extrait repris tel quel d'un document d'autrui **sans le placer entièrement entre guillemets** et sans en indiquer la référence explicite. Et ce, quels que soient :
 - le support (document imprimé, document électronique...);
 - la nature du document (passage d'un texte, code source d'un programme informatique, questionnaire, raisonnement, image, figure, formule...);
 - la langue d'origine (traduire ne préserve pas du plagiat);
 - les dispositions de l'auteur du document utilisé (même si l'auteur a donné son aval à une utilisation de son document, il y a plagiat s'il n'est pas cité);
 - les aménagements de mise en page (par exemple, une mise en italique ou en gras ne suffit pas);
 - ...
- On ne peut pas paraphraser ou reformuler un document (en tout ou en partie) **sans en donner explicitement la référence.**
 - Pour paraphraser, il ne suffit pas de reprendre simplement une phrase en y remplaçant un ou plusieurs mot(s) par des synonymes.
 - Il est interdit de reformuler l'analyse d'autrui comme s'il s'agissait d'une déduction personnelle.

L'utilisation d'un de ses travaux personnels antérieurs doit aussi être signalée par des références claires !

- On ne peut pas se contenter de citer la référence d'un document dans la bibliographie générale en fin de travail **sans signaler l'emprunt à l'endroit précis du texte où il se trouve**, qu'il s'agisse d'une citation ou d'une reformulation. **Il est important, malgré ces insertions, de veiller à ce que le travail reste fluide et lisible.**

POUR ÉVITER LE PLAGIAT

- Dès l'amorce de votre recherche documentaire, **consignez dans vos notes à la fois les contenus intéressants et leurs références** (éléments susceptibles d'être mentionnés dans une bibliographie : le nom du (ou des) auteur(s), le nom du document, la date d'édition, le titre de la revue éventuelle, l'éditeur, le lieu d'édition, les pages concernées...). Et ce, **même si vous n'êtes pas encore certain d'utiliser ce document pour votre travail.**
- **Notez toujours explicitement la référence complète de la source** d'où vous tirez des éléments (extraits de texte ou idées, développements, analyses...), selon les règles de référencement en usage dans votre discipline. Vous pouvez vous aider, dès le départ, d'un outil de référencement informatisé.
 - Chaque référence doit permettre de retrouver, sans ambiguïté, les sources des éléments utilisés ;
 - Une bibliographie doit être cohérente : on ne passe pas d'un système de référence à un autre au sein d'un même travail.
- **Indiquez clairement par des guillemets l'étendue de l'emprunt** (citation), y compris pour ce qui provient d'Internet. Précisez à cet endroit l'auteur, l'année d'édition (et la page exacte s'il s'agit d'une citation). S'il s'agit d'une idée empruntée sans qu'elle soit reprise textuellement, les guillemets ne peuvent être utilisés mais la référence à la source doit être explicite.

Attention ! Un travail universitaire ne doit pas se limiter à une série de citations*, même correctes : **une contribution personnelle est attendue par l'enseignant.**



* Sauf consignes explicites de l'enseignant dans certains cadres spécifiques.

OBTENIR DE L'AIDE

QUELQUES (PERSONNES) RESSOURCES À PROPOS DU PLAGIAT

- Votre promoteur, vos professeurs ou les assistants de votre section peuvent vous aider à mieux cerner les exigences et règles de citation propres à votre discipline. N'hésitez pas à les interpeller.
- Les bibliothèques et leur personnel expérimenté dans la recherche bibliographique.
- Les règlements et informations en ligne sur le site de l'ULiège et, notamment, student.uliege.be/plagiat :
 - précisions sur le plagiat ;
 - conseils et ressources pour éviter le plagiat ;
 - règlements, détection et mesures disciplinaires ;
 - références bibliographiques et liens utiles.
- Les séminaires méthodologiques du Service Guidance Etude et du Département de français ISLV, pour des conseils généraux sur la réalisation de vos travaux de fin d'études, des premières lectures à la rédaction (student.uliege.be/memoire).

Votre promoteur, ou l'enseignant encadrant votre travail, reste votre interlocuteur privilégié pour vérifier l'adéquation de votre production à ses attentes. Il peut néanmoins arriver que vous ne soyez pas tous les deux d'accord sur la manière dont vous avez mené ou rédigé ce travail.

En cas de litige : student.uliege.be/plagiat/ressources

Références bibliographiques

- Le Robert illustré 2012 et dixel. (2011). Paris : Le Robert.
- Université de Liège. (s.d.). Prévenir le plagiat. student.uliege.be/plagiat
- Université de Liège. (2020, 16 septembre). Règlement général des examens. www.enseignement.uliege.be/reglements



